

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé aux 1-5, place Ville-Marie, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1266645004];
- le terrain constitué du lot 1 425 148 situé à l'intersection nord-est des rues Ontario et D'Iberville, l'usage « café-terrasse », et ce, conformément à l'article 392.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1266645005].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 9 juin 2026, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au **800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 23 mai 2026

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
Laura Floresco, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*